

217C2205
FR0000031122-FS0922

22 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2017, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 septembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir indirectement 14 307 335 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 4,77% du capital et 3,80% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	6 289 806	2,10	6 289 806	1,67
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	4 896 235	1,63	4 896 235	1,30
Goldman Sachs Asset Management International	2 781 372	0,93	2 781 372	0,74
Goldman Sachs Asset Management Co. Ltd	45 316	0,02	45 316	0,01
Goldman, Sachs & Co. Wertpapier GmbH	294 606	0,10	294 606	0,08
Total Goldman Sachs Group, Inc.	14 307 335	4,77	14 307 335	3,80

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 568 468 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 261 702 actions AIR FRANCE-KLM au titre de 15 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 3,16 € et 10,60 € par action AIR FRANCE-KLM ;
- 12 160 actions AIR FRANCE-KLM au titre de 2 contrats « *put warrant* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 31 décembre 2030 à des prix compris entre 16,22 € et 17,41 € par action AIR FRANCE-KLM ; e
- 294 606 actions AIR FRANCE-KLM au titre de 17 contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 31 décembre 2030.

¹ Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 376 929 059 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.